

Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance du 10 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize, le dix octobre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au siège du Conseil, en séance publique, sous la présidence de M. BOSSET, Maire.

Étaient présents :

- M. Bernard BOSSET, Maire
- M. Philippe LUCBERT
- Mme Marie-Bernadette DULAU
- M. Jean-François BELGODERE
- M. Joël CROS
- Mme Martine NAZARIAN
- Mme Carole DEVELAY
- M. Jean-Luc LANOELLE
- Mme Isabelle POINTIS
- M. Jean-Pierre TECHENE
- M. Patrick DUFAU
- M. Michel FAVRE-BERTIN
- M. Sébastien LATASTE
- Mme Sophie METTE
- M. Dominique LAMBERT
- Mme Hélène FOURNIER
- M. Yannick LOTODE
- Mme Françoise LE BATARD
- M. Patrice KADIONIK

Étaient excusés :

- Mme Danielle BARREYRE (procuration à M. Bosset)
- Mme Valérie ESQUERRE
- Mme Mélanie MERCADE
- M. Jacques DELLION (Procuration à M. Cros)
- Mme Sylvie BADETS (Procuration à Mme Mette)

Étaient absents :

- M. Jean-Bernard BONNAC
- Mme Kathya GAILLARD
- Mme Rose-Hélène DARROMAN

Secrétaire de Séance : M. Sébastien LATASTE

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal du 10 OCTOBRE 2016

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et présente les excuses de Mmes Danielle Barreyre, Valérie Esquerre, Mélanie Mercade, Sylvie Badets et Monsieur Jacques Dellion.

Monsieur le Maire précise que Mme Badets a donné procuration à Mme Mette, Mr Dellion à Mr Cros et Mme Barreyre à Mr Bosset.

Monsieur Sébastien Lataste est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 05 SEPTEMBRE 2016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil du 05 septembre 2016.

Ce procès-verbal n'appelant pas d'observations, il est approuvé à la majorité des membres suivants : M. Bernard Bosset (procuration de Mme Barreyre), M. Philippe Lucbert, Mme Marie-Bernadette Dulau, M. J-François Belgodère, M. Joël Cros (procuration de M. Dellion), Mme Martine Nazarian, Mme Carole Develay, M. J-Luc Lanoelle, Mme Isabelle Pointis, M. J-Pierre Téchené, M. Patrick Dufau, M. Michel Favre-Bertin, M. Sébastien Lataste,

Mme Sophie Mette (procuration de Mme Badets), Mme Hélène Fournier, M. Yannick Lotodé, Mme Françoise Le Batard. M. Patrice Kadionik ont voté contre.

COMMUNICATIONS :

- Monsieur le Maire indique que les travaux de la 1^{ère} phase de la Cathédrale ont été réceptionnés le 28 Septembre. Les travaux concernant les bas-côtés et arcs boutants Sud et Nord devraient débiter au Printemps 2017.
- Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté du Préfet notifiant l'agenda d'accessibilité (déposé le 02/08/2016) pour 6 ans portant sur 29 établissements.
- Monsieur Sébastien Lataste indique que la Marche Rose a rencontré un vif succès, puisque 120 personnes ont participé doublant le nombre de participants. Belle réussite dans une ambiance agréable. Il remercie l'association Bazad'A pied pour son partenariat et indique que la collecte de fonds est toujours possible.

QUESTIONS ORALES :

Mme Le Batard présente sa question : « *je vous remercie de bien vouloir communiquer une situation actualisée de l'exécution budgétaire de la commune* »

➤ **Réponse de Mr le Maire :**

Au 30/09/2016, les états de consommations en Dépenses et Recettes de fonctionnement et d'investissement sont les suivantes :

- **Dépenses réelles de fonctionnement** : 2 573 799.91€ soit 69.78% de crédits employés par rapport au prévisionnel

- **Recettes réelles de fonctionnement** : 2 897 041.35€ soit 70.5% de recettes émises par rapport au prévisionnel.

A noter que les dépenses de fonctionnement tiennent compte des mandatements effectifs jusqu'au 20/09 ; les produits faisant l'objet de virements directement sur le compte de la Trésorerie et inscrits sur p503, pour un montant de 256 393,81 € sont en cours de traitement par le service comptabilité de la commune, et ne sont donc pas inscrits au compte de résultat ci-dessus.

- **Dépenses réelles d'investissement** : 722 668.08€ soit 30% du prévisionnel
- **Recettes réelles d'investissement** : 807 195.41 soit 33% du prévisionnel

Concernant les dépenses d'investissement, les programmes :

1. d'acquisition de matériels,
2. la 1^{er} phase (comprenant les 3 tranches de travaux) de la Cathédrale (et réceptionnée le 28/09/ dernier)
3. le chantier RD3
sont *terminés*.

Les soldes de subventions sont à venir au titre :

- de la DETR 2015 pour la RD3
- de la Drac, Fondation du patrimoine, Région et Département et 1 % paysager au titre des travaux de la Cathédrale.

Les programmes d'investissements en cours de réalisation et ayant fait l'objet de factures portant essentiellement sur les études réalisées par les MO, sont les suivants :

- Etudes Mo pour la piscine et notification des marchés pour signature le 14/10
- Consultation notifiée au MO pour lancement du marché portant sur le socle rocheux.
- Consultation notifiée au MO pour lancement du marché portant sur la 2eme phase de travaux des bas-côtés sud et nord de la Cathédrale et plus précisément la tranche 4 .
- Travaux d'aménagement et d'accessibilité au cimetière
- Fin des travaux de marquage des jeux des préaux de l'Ecole Primaire après réalisation des enrobés effectués en Eté.
- Réfection des allées et parking du CCMM
- Médiathèque : l'étude APD est terminée et le permis est déposé.

Pour les programmes Cathédrale, socle rocheux, et la phase étude de la piscine, les demandes d'acomptes de subventions ont été émises.

Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement et d'investissement ne tiennent pas compte des opérations d'ordre (celles-ci faisant l'objet des principales écritures de fin d'année au titre des amortissements, Icne, Trd et remboursement d'emprunts notamment). Ces états sont conformes à l'état de consommations Dépenses Recettes transmis au 30/09 par le Comptable Public.

Mme Le Batard demande si le sinistre du 28 Mai (incendie des préaux du Centre Marcel Martin) a fait l'objet d'un remboursement.

Mme Raynaud précise qu'un acompte de 20 000 € a déjà été versé. La quittance de règlement pour un paiement immédiat de 129 000€ est également en cours de liquidation par l'assureur et le solde de 60 000 € reste à venir.

Arrivée de Mr Lambert à 19h15

Question de Mme Fournier sur l'état d'avancement du projet piscine de Bazas :

« Pourriez-vous communiquer à l'ensemble des membres du conseil municipal des informations actualisées sur l'avancement du projet de réhabilitation de la piscine de Bazas. Je vous saurais gré de nous préciser le calendrier des travaux programmés en 2017 et de nous indiquer si celui-ci est conforme au calendrier de l'Ad'AP.

Pourriez-vous également nous rapporter l'avis de la commission travaux et celui de la commission sports sur ce dossier ?

Qu'en est-il de l'appel d'offre et du permis de construire ? »

➤ **Réponse de Mr Le Maire :**

Concernant l'avancement du projet :

Après une 2ème consultation, le marché sera notifié et signé par l'ensemble des mandataires le 14 octobre 2016.

La 1^{ère} consultation émise en Juillet dernier, s'est avérée supérieure de 13.6 % par rapport au DCE et 6 lots ont été notifiés sans suite. Des modifications ont été également apportées notamment sur les équipements ludiques à destination des petits (splashpad), qui seront désormais implantés dans la pataugeoire. Le projet de pataugeoire a été maintenu fortement préconisé par des experts en équipements de piscine, conseillers territoriaux de Jeunesse et sport et du Département.

La seconde consultation (pour les 6 lots sans suite et 2 mises au point) a permis d'arrêter le montant du marché à la somme de 1 274 583.01€ HT soit 3.54% de plus. Pour rappel, le montant prévisionnel du DCE était arrêté à la somme de 1 231 350 € HT (hors Mission Mo, SPS et contrôle).

Concernant le calendrier des travaux :

Le permis de construire a été déposé le 24 mai et accordé le 21 juillet 2016. La Commune a reçu un avis favorable de la commission Accessibilité des personnes handicapées et du SDIS.

Le calendrier des travaux 2016 et 2017 sera à définir le 14 octobre prochain en présence de l'ensemble des corps de métiers. Au cahier des charges, la fin des travaux est néanmoins prévue le 29 Mai 2017 (sous réserve des conditions climatiques).

Dans tous les cas, les premiers travaux de désamiantage (travaux hors marché) s'exécuteront semaine 42 et seront suivis des travaux de démolitions.

Concernant le calendrier de l'Adap :

Les travaux de mise en accessibilité de la piscine sont conformes au calendrier du programme de l'Ad'Ap prévu en 2016-2017.

Concernant les avis des commissions « sport » et « travaux » :

Le projet est globalement conforme à la présentation initiale faite aux commissions qui s'étaient toutes deux montrées favorables à cette réalisation.

Par ailleurs, le responsable de la piscine et des élus se sont déplacés pour visiter des réalisations récentes de réhabilitations de piscine. La CAO a par la suite retenu les solutions les plus adéquates et techniquement les plus performantes (résine et non inox, pataugeoire et non splashpad, installation en prévision du chauffage de l'eau).

Monsieur le Maire ajoute que le projet est soutenu par la quasi-totalité des communes du territoire. Certaines comme Lignan de Bazas ont attribué une subvention, et la Communauté de communes a octroyé une subvention d'environ 4 400 €.

DECISION PRISE EN APPLICATION DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

Monsieur le Maire donne lecture de la décision N° DP 072/2016 portant sur la rémunération du maître d'œuvre à savoir le Cabinet ARCHITECTURE PATRIMOINE fixée à 9,90 % de l'enveloppe prévisionnelle des travaux de gros entretien à la cathédrale (phase 2 – bas-côtés et arcs boutants Sud-Nord), estimés à 1 397 744.25 € HT, avec un taux de tolérance sur l'estimation de 10 %, soit 138 376,68 €.

N° D073/2016 : ATTRIBUTION DU FDAEC 2016 SUR LE PROGRAMME D'ETUDE DE LA PISCINE

Monsieur le Maire rappelle que le FDAEC a fait l'objet d'une première délibération en date du 27 Juin dernier pour un montant de 50 000 €.

Le Département propose l'attribution d'une subvention de 51 576 € au titre des études d'ingénierie du programme de réhabilitation de la piscine. Les travaux d'étude estimatifs sont les suivants :

- Ingénierie MOE (phases APS à VISA).....	70 356 €
- Ingénierie géotechnique	3 135 €
- Ingénierie amiante	2 350 €
- Ingénierie contrôle technique	1 120 €
pour un total de	76 961 €

A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal approuve l'affectation du FDAEC pour un montant de 51 586 € au titre de la réalisation des études portant sur le programme de réhabilitation de la piscine.

La délibération est la suivante :

« Monsieur le Maire rappelle que le Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) a fait l'objet d'une délibération N° D053/2016 du Conseil Municipal du 27 juin 2016 pour un montant de 50 000 €. Le Département propose d'attribuer une aide supplémentaire au projet d'étude et d'ingénierie du programme de modernisation de la piscine de 1 586 € soit un montant total de 51 586€.

Monsieur le Maire propose d'affecter cette somme, au titre de l'exercice 2016, sur les travaux d'études et d'ingénierie dont les montants estimatifs sont les suivants :

- Ingénierie MOE (APS-VISA)	70 356 €
- Ingénierie géotechnique	3 135 €
- Ingénierie amiante	2 350 €
- Ingénierie contrôle technique	1 120 €
TOTAL	76 961 €

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal,

DECIDE la réalisation des études susvisées.

APPROUVE l'affectation de l'aide départementale au titre du F.D.A.E.C pour la réalisation des études susvisées pour un montant de 51 586 €.

APPROUVE le plan de financement de l'opération de la façon suivante :

- | | |
|---|----------|
| - F.D.A.E.C. 2016 | 51 586 € |
| - Quote-part restant à la charge de la collectivité | 25 375 € |

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente qui est approuvée à l'unanimité. »

Monsieur Lambert souhaite savoir où en sont les attributions de subventions.

Monsieur le Maire indique que le fonds de soutien de l'Etat n'est pas notifié. La DETR est acquise et la participation du CNDS est en cours d'attribution.

N° D074/2016 : CESSION TERRAINS APPARTENANT Mr BEIS

Monsieur Philippe Lucbert indique que dans le cadre des travaux de reprise partielle de la canalisation et afin de permettre le passage de la canalisation, se situant sur le chemin de Marmande en partie propriété de Mr BEIS, Mr Beis propriétaire des dites parcelles cadastrées AE n°136 et 560 s'engage à céder 1 007 m², au prix déterminé par France Domaine soit 0.25€/m². Le montant total de l'acquisition est de 251,75€.

Monsieur Lucbert précise que cette acquisition permet de supprimer 4 coudes et la pose de 2 regards.

Monsieur Lambert indique qu'il s'agit d'un chemin rural étroit en bord de berges. Il souhaite savoir si le projet propose un élargissement du chemin et l'éloignement des berges. Il ajoute que de tels aménagements sont mieux pour tout l'écosystème et peuvent bénéficier des aides de NATURA 2000.

Monsieur le Maire précise que la reprise est partielle et n'a pas fait l'objet de ces aménagements.

A l'unanimité des membres du Conseil, Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte à venir. La délibération est la suivante :

« Dans le cadre des travaux de reprise partielle de la canalisation se situant sur le chemin de Marmande, Mr Bernard BEIS s'est engagé à céder à la Commune de Bazas une partie des parcelles cadastrées section AE n° 136 et 560 pour une superficie de 1007m².

Le prix payé par la Commune est fixé à 0.25€/m² correspondant à l'estimation des services fiscaux, soit un total de 251.75 €.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition de ces terrains, en fixant le montant à 0.25€/m².

- *Considérant qu'il est nécessaire de reprendre la canalisation principale d'assainissement de la station d'épuration située chemin de Marmande ;*
- *Vu le Code général des collectivités territoriales ;*
- *Vu, la promesse de vente signée par M. BEIS en date du 23 Septembre 2016 ;*
- *Vu l'avis du Service des Domaines ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

- *d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section AE 136 et 560 d'une superficie de 1 007 m² appartenant à Monsieur Pierre BEIS, sous réserve de bornage, en vue de la réalisation du projet de reprise de la canalisation d'assainissement du chemin de Marmande.*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit acte à venir, ou en cas d'absence un adjoint délégué.*
- *De confier la rédaction de l'acte de cession à la SCP Notaires Associés LATOURNERIE & CHATAIGNER, Notaires à Bazas, les frais notariés et de géomètre étant à la charge de la commune.*
- *D'imputer les dépenses liées aux frais d'enregistrement au budget communal.*

CHARGE *Monsieur le Maire de l'exécution de la présente qui est approuvée à l'unanimité. »*

En fin de séance, Madame Mette prend la parole pour dire la décision prise par la CNAC de rejeter le projet multiplex à Langon.

Monsieur le Maire précise qu'en son temps, il a immédiatement diffusé l'information par affichage sur le panneau municipal et se félicite de l'écho tenu par la presse. Il rappelle qu'il soutient les actions du cinéma de proximité et ses nouveaux projets comme la retransmission en direct de spectacles.

Monsieur le Maire indique également que le Conseil Municipal avait délibéré contre le projet de multiplex à Langon. Il conclut par un « bravo le cinéma et merci à la CNAC ».

Madame Mette ajoute qu'il y aura un cinéma plus important à Langon mais la décision de la CNAC sauve le cinéma de Bazas. Elle remercie la CNAC et la commune de Bazas pour leur soutien.

Madame Mette évoque la situation de l'Association des Donneurs de sang. Le président a souhaité mettre un terme à sa présidence et pour l'heure, il n'est pas remplacé. Mme Mette souhaite savoir quel soutien la Commune peut apporter pour que vive l'association.

Monsieur le Maire indique que la Commune peut venir en aide à l'association, 1 ou 2 fois de façon transitoire pour assurer la logistique mais la Commune n'a pas de possibilité de pérenniser cette aide. Il lance un appel aux bénévoles susceptibles de prendre le relais sachant la difficulté de trouver une relève.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h38.